

« L'animal est l'avenir de l'homme » : série spéciale de l'émission Matières à penser sur France Culture

11 avril 2019

Début février 2019, dans son émission *Matières à penser*, la journaliste Dominique Rousset aborde, avec différents interlocuteurs, l'évolution du rapport à l'animal dans plusieurs domaines. Dans le premier épisode (04/02), « [Humanité, animalité : où sont les frontières ?](#) », l'éthologue [Y. Christen](#) évoque la frontière entre homme et animal, plus accentuée dans la pensée occidentale que dans la pensée orientale, et plus poreuse qu'on ne le pense ordinairement : certains animaux sont capables de conduites réfléchies, organisées, voire de sentiments de vengeance. La philosophe C. Pelluchon (épisode « [Répondre à l'appel des animaux](#) » du 5 février) soutient quant à elle que l'[éthique de la considération](#) implique de donner aux animaux le droit d'exister, sans les limiter à être des moyens au service des humains. Ceci n'efface pas la différence entre hommes et animaux, ni la responsabilité spécifique des premiers par rapport au monde environnant.

Pour le biologiste [G. Bœuf](#) (« [Aimer la biodiversité ou partir avec elle](#) », 06/02), préserver biodiversité et écosystèmes implique de respecter la [symbiose bactéries-plantes-animaux et humains](#). La perte d'animaux emblématiques ne doit pas faire oublier l'importance des espèces plus « ordinaires » : tardigrades, rats-taupes nus, hérissons, libellules et surtout oiseaux « agricoles » qui ont [diminué de 30 %](#) en 12 ans. Enfin, le déséquilibre est croissant entre mammifères sauvages et domestiques, les seconds représentant aujourd'hui 90 % des individus.

Dans l'épisode « [Contre l'animal, la guerre sans nom](#) » (07/02), [V. Message](#), auteur de [Défaite des maîtres et possesseurs](#), évoque la dissonance cognitive du vocabulaire animalier, en particulier avec les termes commerciaux de découpe de viande. L'image d'Épinal de la « viande heureuse » est, selon lui, entretenue dans l'imaginaire des Français alors que ce type de production représenterait moins de 5% du total. Enfin, dans le dernier épisode du 8 février (« [L'animal saisi par le droit](#) »), l'universitaire [C. Vial](#) évoque le rôle précurseur de [J.-P. Marguenaud](#) en matière de droit animalier, avec notamment la création de la [Revue semestrielle du droit animalier](#). Pour elle, la disparité persistante, en droit, entre animal domestique, approprié et protégé, et animal sauvage, sans protection individuelle, pourrait être atténuée : pour cela, il faudrait que l'animal sauvage passe de *res nullus* à *res collectis*, en tant que partie de la biodiversité, et donc du patrimoine commun.

Madeleine Lesage, Centre d'études et de prospective

Source : [France Culture](#)